

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ecole de danse Dansesca

1 Inscription En adhérant à Dansesca, vous vous engagez à respecter le règlement suivant. Tout membre agissant contre l'école et ne respectant pas le présent règlement pourra se voir exclu par décision de la direction.

2 Planning des cours Les cours débutent en septembre et se terminent fin juin. Les cours ne sont pas dispensés pendant les vacances scolaires sauf en cas de rattrapage de cours.

3 Cotisation La cotisation est annuelle. Le montant est fixé en début d'année par la direction (possibilité de payer en plusieurs fois sans frais)

4 Remboursement Les cours ne sont remboursables que dans deux cas:

- déménagement dans une autre région que le Nord (59) sur justificatif.
- en cas de problème de santé longue durée de l'adhérent (la dispense devra être supérieure à 45 jours), il faudra obligatoirement présenter un certificat médical d'un médecin spécialisé en lien avec le problème de santé.

En cas de fermeture obligatoire de l'école (attentat, épidémie, pandémie...) les cours seront assurés en visio ou en extérieur.

5 Assurance L'assurance est comprise à l'inscription. L'adhérent est assuré pendant les cours de danse (studios de danse et salles de spectacles)

6 Certificat médical Un certificat médical précisant qu'il n'y a aucune contre-indication à la pratique de la danse devra être fourni à l'inscription. Il est à fournir tous les ans.

7 Tenues Une tenue de danse est imposée par les professeurs pour chaque groupe en début d'année. Le chignon est exigé en classique, pour les autres disciplines les cheveux doivent être attachés. Des baskets à semelles blanches et propres qui ne servent qu'à la pratique en salle sont obligatoires pour le hip-hop, le street et les cours de fitness. Les bijoux sont à proscrire pour ne pas gêner le travail et ne pas blesser l'élève ainsi que les autres élèves. L'école de danse décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets. Les objets de valeur peuvent être déposés dans le studio pendant les cours.

8 Horaires, présence Les cours se déroulent à huis clos. Les parents veilleront à respecter les horaires, l'accès aux vestiaires est possible 5 à 10 minutes avant le cours. Le professeur tient un registre d'appels. A partir de 3 absences non justifiées, l'élève ne pourra pas participer au spectacle ou toute autre représentation.

9 Spectacle Un spectacle de fin d'année est organisé. Une fois les dates programmées, elles vous sont immédiatement transmises. Vous avez jusqu'aux vacances de Noël pour tenir informer la direction si votre enfant n'y participe pas.

10 Droit à l'image Les parents autorisent la publication de photos et vidéos par Dansesca sur le site de l'école, les réseaux sociaux, ainsi que dans les articles de presse ou tout autre moyen de diffusion, sauf avis contraire stipulé par écrit. Par contre la diffusion de photos de

groupe et vidéos sur tout support média (internet, réseaux sociaux...) par vos soins n'est pas autorisée sous peine de poursuites. Nous vous rappelons que les chorégraphies sont la propriété intellectuelle des professeurs.

11 Concours Il appartiendra aux professeurs seuls de désigner les élèves concernés pour la participation aux divers concours. Les cours et tarifs de préparation aux concours sont établis par les professeurs.

12 Respect Il est interdit de fumer ou vapoter dans l'enceinte du bâtiment. Les élèves et accompagnateurs doivent respecter les lieux et y faire le moins de bruit possible.

13 Covid Un protocole sanitaire a été mis en place, il évolue avec la situation, merci d'en prendre connaissance régulièrement.

Fait le :

Nom et prénom de l'élève :

Signature de l'élève ou des parents pour les mineurs :